les Enfants du Nord, trompettes de Roubaix — 8° Fanfare municipale [illegible] — 4° la Concordia de Roubaix [illegible] de Sailly-lez-Lannoy — 6° Fanfare l'Union, d'Helchin (Belgique) — 7° Harmonie de Leers (France) — 8° les Trompettes [illegible] de Lille — 9° l'Union musicale de Dottignies (Belgique) — 10° Musique municipale, d'Hem — 11 Fanfare St-Joseph de Tourcoing — 12° Fanfare St-Pierre de Mons-en-Barœul — 13° Harmonie d'Estaimpuis (Belgique) — 14° Fanfare de Beaurepaire de Roubaix — 15° Fanfare de Willems.

4e Groupe. — Salle de Mme veuve Parent

1° L'Union des Travailleurs de Wattrelos — 2° la Renaissance de Wattrelos — 3° l'Union chorale d'Hellemmes-lez-Lille — 4° la Sans-Soucis de Lille — 5° l'Avenir de Mouvaux — 6° les Sans-Soucis Roubaisiens de Roubaix — 7° l'Union chorale de Lys-lez-Lannoy (la Place) — 8° la Lyre d'Estaimpuis (Belgique) — 9° Chorale de Tourcoing — 10° la Fraternelle de Roubaix — 11° l'Aurore de Roubaix — 12° l'Avenir de Roubaix — 13° l'Union des Travailleurs de Roubaix — 14° l'Orphéon Tourquennois — 15 la Cœcilia Roubaisienne.

5e groupe. — Kiosque du [illegible]

1° Les Enfants de la Lyre de Wattrelos — 2 le Ralliement des Trompettes de Wattrelos — 3° Fanfare la Paix de Roubaix — 4 Société Philharmonique du [illegible] de Roubaix — 5° Fanfare de Cavalerie de Wasquehal — 6° Fanfare municipale de Lys-lez-Lannoy — 7. Harmonie Ste-Cécile de Templeuve (Belgique) — 8° Fanfare du Crèchet de Croix — 9° Fanfare des Amis Réunis d'Herseaux (Belgique) — 10° Société Philharmonique de Dottignies (id.) — 11° les Trompettes de l'Epeule de Roubaix — 12° Fanfare Ste-Cécile d'Aribeke (Belgique) — 13° Fanfare du Centre de Roubaix — 14° Fanfare municipale de Lezennes — 15° Fanfare du Point Central de Tourcoing — 16° le Réveil musical de Lille.

La Grande Harmonie de Roubaix, voulant bien prêter son gracieux concours, exécutera sur le kiosque de la Grande Place, à 7 heures, quelques morceaux choisis de son répertoire. L'exécution pour les autres sociétés sera interrompu et reprendra aussitôt que la Grande Harmonie aura terminé.

Le soir grande illumination des kiosques et des places publiques.

Journée du 22 mai

A onze heures du matin, concert au kiosque du Moulin, par les sociétés : l'Union des Trompettes et l'Union des Travailleurs.

A une heure, sur le kiosque de la Grand'Place, tirage au sort des primes entre les sociétés ayant participé au [illegible] du 21 mai.

A trois heures, concert au kiosque de la Vieille-Place, par les sociétés : le Ralliement des Trompettes — la Renaissance Chorale — l'Union Chorale.

A sept heures, sur le kiosque de la Grand'Place, grand concert par les sociétés : les Enfants de la Lyre — la Musique municipale.

A l'issue du concert, le long de la nouvelle route de Roubaix : grand feu d'artifice.

Les habitants sont instamment priés de pavoiser et illuminer leurs maisons.

Le maire de Wattrelos,
président de la commission des fêtes,
H. Pollet.

Le secrétaire,
Simon Hien,
conseiller municipal.

Les membres de la commission municipale des fêtes : L. Leuridan, adjoint au maire, J. Debreux, conseiller municipal, Therin Carrette, conseiller municipal, Sprier-Dassonville, conseiller municipal, Léon Wattrelos, conseiller municipal.

— Les préposés Emile Prenez et Dominique Saint-Jours ont arrêté au hameau de la Broche-de-fer, le nommé Vercruysse, domestique chez le sieur Dubus, boulanger, qui entrait en fraude sur une brouette 98 kil. de farine et 36 kil. d'ouvrage en bois.

CROIX

Le concert organisé par la musique municipale a pleinement réussi. On n'avait jamais vu tant de monde au kiosque Holden. Le cortège parti du Crèchet à 5 heures pour se rendre dans la grande salle des fêtes [illegible] pour le kiosque.

La musique municipale fait l'ouverture par un galop de Gadenne avec grelots et fouet.

Rosabelle a été exécutée avec l'ensemble que comporte cette ouverture si harmonieuse de Wettge.

Le chant national anglais et la Marseillaise ont été exécutés à la satisfaction de tous.

L'Union chorale de Croix, sous l'habile direction de M. Toussart, a chanté Messidor et l'hymne à la Nuit d'une façon qui nous fait croire que cette société fait de réels progrès.

Puis vint la fanfare du Brœucq ; cette société qui doit prendre part au concours de Pontoise a exécuté deux morceaux avec un ensemble parfait.

Que dire de la Cécilia ? les habitants de Croix, n'étant pas accoutumés à entendre une centaine d'exécutants si bien exercés et si bien dirigés par M. Paul Fournier ne [illegible] les applaudissements.

La musique municipale a terminé ce concert par la Poupée de Nuremberg et un grand pot-pourri de Gadenne.

Aux applaudissements de tous pour le *bis*, le chef a fait jouer une Nuit d'Été composée par lui-même.

Lannoy. — Le Cirque dirigé par Mme Veuve De Dessus-le-Moutier, sur la place de Lannoy, donnera encore une représentation aujourd'hui lundi à 8 h. 1/2 du soir [illegible] à la même heure.

Nous engageons les habitants des environs de Lannoy à aller passer une soirée agréable pendant laquelle ils pourront apprécier dans cette loge malheureusement trop petite la difficulté des exercices exécutés par mesdames Antoinette, Léontine, [illegible] Anny.

Mouveaux. — Le conseil municipal de Mouveaux se réunira à la mairie, jeudi prochain, 18 courant, à sept heures du soir, pour la session ordinaire de mai.

LILLE

Les Fêtes de Moulins-Lille

La Journée de Dimanche

Le Festival

Favorisée par un temps vraiment radieux, un peu trop chaud peut-être, la première journée des fêtes organisées à Moulins-Lille par la section Moulinoise du comité des fêtes de Lille a obtenu un succès sans précédent. Tout était parfaitement organisé et le public a pu, jusqu'à une heure assez avancée, se délecter dans des flots d'harmonie.

Dès le matin, à huit heures, pendant qu'on procédait à une distribution de secours extraordinaires aux indigents, des salves d'artillerie annonçaient la fête. Aussitôt les retardataires se mirent en devoir d'orner la façade de leurs maisons, qui avec des trophées de drapeaux tricolores, qui avec des lanternes vénitiennes, et, d'un autre côté, de nombreux ouvriers achevaient la décoration des divers kiosques élevés sur toutes les places du quartier des Moulins.

Ce quartier avait pris bientôt un air de fête inaccoutumé et chacun était réjoui de voir le soleil faire briller d'un éclat toujours nouveau, les couleurs tricolores françaises, auxquelles de temps en temps, se mariaient les couleurs belges.

La Revue. — Le Défilé

A partir de deux heures, dans l'allée de l'esplanade, à partir de la rue de Cambrai, retentissent les plus joyeux pas redoublés. Ce sont les sociétés qui viennent s'y ranger pour être passées en revue par la municipalité et le comité des fêtes.

Au fur et à mesure que les sociétés arrivent sur le territoire de Moulins-Lille des commissaires délégués vont les recevoir et les mènent à l'ancienne mairie de Moulins-Lille, où la commission leur offre les vins d'honneur.

A trois heures et demie, soixante dix-sept sociétés sur quatre-vingt-seize, qui avaient envoyé leur adhésion au festival, sont rangées. Il fait, à ce moment, une chaleur torride, mais toutes ces sociétés sont au port d'armes et aucune ne bronche. C'est un très joli coup d'œil que ce mariage des bannières multicolores, des tenues civiles et militaires des plus fantaisistes au milieu du feuillage vert des arbres du boulevard.

Le Festival

Ce n'est qu'à cinq heures environ qu'a commencé le festival proprement dit, sur les kiosques du boulevard Hugo, de la place Vanhoenacker, de la place Philiot, de la place de Maubeuge, de la place Jeanne d'Arc et de la place Fénelon.

Nous ne pouvons pas rendre compte de tous les morceaux qui ont été exécutés jusqu'après minuit ; le format entier de notre journal ne suffirait pas à notre compte-rendu. Nous devons donc nous borner à dire que chaque société s'est fait chaleureusement applaudir et, dans notre impartialité, nous devrions les citer toutes, mais nous devons néanmoins citer le succès tout spécial qui a été fait à l'*Union orphéonique* de Lille, l'*Union des travailleurs* de Roubaix, la *Fanfare municipale* de Loos, les *Petits fifres* de Lille, l'*Harmonie municipale* de La Madeleine, la *Chorale de la Lyre des Flandres* de Ploegsteert, les *Minick's club* de Lille, la chorale les *Longues Miches* de Lille, la *Lyre ouvrière* du Pont-de-Nieppe, l'*Harmonie des jeunes aveugles* de Ronchin, l'*Union des trompettes* d'Armentières, les *Artisans réunis* de Tourcoing, etc., etc.

Pendant toute la soirée, une foule énorme a circulé dans le quartier et autour des kiosques. A part quelques particuliers ou débitants qui avaient illuminé leur façade, la soirée a été uniquement consacrée à l'audition des sociétés.

Les prix de tenue

Voici le résultat des opérations du Jury, en ce qui concerne les prix de tenue.

Prix de tenue militaire. 1er prix, une médaille en vermeil, la *Fanfare Municipale* de Lomme ; 2e prix, une médaille en argent, la *Fanfare Municipale* de Lezennes.

Prix de tenue civile. — 1er prix, une médaille en vermeil, la *Lyre ouvrière*, du Pont-de-Nieppe ; 2e prix, une médaille en argent, les *Artisans réunis* de Tourcoing.

Hors concours, avec les plus vives félicitations du jury *Les Minick's Club* de Lille.

La journée du Lundi.

A trois heures sur le kiosque du boulevard Victor-Hugo, tirage au sort des primes, distribution des prix de tenue (que M. le sénateur, maire de Lille, a promis de venir présider), et concert par la fanfare l'*Union du Nord*.

A cinq heures, place Vanhœnacker, ascension du ballon l'« Union du Nord », par les membres de l'*Emulation aérostatique du Nord*, lancement de ballons grotesques et concert. Enceinte réservée à 50 cent. d'entrée, pour les pauvres.

A huit heures du soir, concert sur le kiosque du boulevard Victor-Hugo, par l'harmonie le *Réveil Musical*, et sur le kiosque de la place Vanhœnacker, par la fanfare les *Amis Réunis de Wazemmes.*

Brillante fête de nuit. 5000 ballons et verres multicolores. Projections électriques. Flammes de Bengale. Illuminations de la rue d'Arras et de la place Vanhoenacker.

Concours d'illuminations

1er prix : Médaille en vermeil ; 2e, médaille en argent ; 3e, médaille en argent ; 4e, médaille en argent ; 5e, médaille en bronze ; 6e, médaille en bronze.

Se faire inscrire au siège du comité, rue d'Arras, avant cinq heures du soir.

Les habitants de Moulins-Lille sont invités *à pavoiser et illuminer leurs maisons.*

L'attentat du presbytère d'Esquermes. — Samedi après-midi, vers quatre heures et demie, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de M. Thillard, commissaire de police, s'est rendu au presbytère d'Esquermes pour reconstituer, avec les trois prisonniers, Kerckove, Guépin et Caillaux, la scène de tentative d'assassinat commise par eux.

Les trois complices ont avoué avoir essayé, à trois reprises différentes, de s'introduire dans le presbytère, la première à cinq heures et demie du matin, la seconde à dix heures, enfin la dernière à deux heures et demie du soir. C'est alors qu'ils ont tenté d'assassiner la servante du curé.

Caillaux faisait le guet et Guépin se serait enfui.

Cette descente de la justice était terminée à 6 h. 1/2.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

La prochaine session

La chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Douai vient de renvoyer devant les assises, pour y être jugées à la session s'ouvrant le 23 mai, les affaires suivantes :

Assassinat et vol à Hautmont : [illegible], 27 ans, né à Bernum (Belgique), ouvrier d'usine à Hautmont ; Auguste De Gronis, 23 ans, né à Oedelem (Belgique), journalier à Sous-le-Bois et précédemment à Hautmont, et Emile De [illegible], 29 ans, né à Bernum (Belgique), journalier précédemment à Hautmont, détenu à Bruges.

Vols qualifiés : J.-B. [illegible], journalier à Eswars (arrondissement de Cambrai), et Adolphe Lefebvre, 47 ans, né à Eswars, journalier à Thun-Levêque.

Coups et blessures volontaires suivis de mort : Félix Vandaele, 25 ans, né à Cortemarck (Belgique), ouvrier agricole à Verlinghem.

Vols qualifiés : Arthur Michel 50 ans, né à La Longueville (arrondissement d'Avesnes), sans domicile fixe.

Cour d'Assises de l'Aisne

Vol qualifié. — Le nommé Charles Dequéant, né le 19 avril 1816 à Metz-en-Couture (Pas-de-Calais) manœuvrier à Saint-Quentin, a fracturé le chalet de M. Jullien propriétaire, et y a volé des effets d'habillement. L'accusé ayant un casier judiciaire très chargé est condamné à cinq ans de réclusion et à la relégation

Mœurs. — Le nommé Jules Marin, âgé de 44 ans, ouvrier charron à La Fère est condamné à 5 ans de prison pour attentats à la pudeur.

La pêche en eau douce

La culture des eaux

Je disais à la fin de mon précédent article qu'il y avait en France plus de 158,000 kilomètres de cours d'eau occupant une superficie de 75,000 hectares.

Des renseignements que je reçois et venant de source autorisée me font rectifier ces chiffres comme suit :

Nous avons en France 11,861 kil. de cours d'eau navigables et flottables.

4859 kilomètres de canaux.

Il y a en outre 208,000 kil. de cours d'eau non navigables.

Il faut ajouter aux eaux des rivières et canaux, celles des lacs, des étangs, des marais, des mares et des fossés.

Nous avons environ 193,000 hectares de lacs, étangs et marais, quant à la surface des mares et fossés elle est difficile à évaluer même approximativement.

La surface en eau, officiellement connue, est de 562,000 hectares.

Sur cette immense surface humide bien peu d'hectares sont réellement exploités.

La pêche est généralement regardée comme quantité négligeable. On loue la chasse, la pêche passe avec, mais les exploitants n'y tiennent guère et quand ils s'en occupent c'est pour détruire et jamais pour repeupler ou acclimater.

Les canaux et cours d'eau navigables sont loués par l'Etat qui les a divisés en 3997 lots rapportant environ 950,000 francs.

La location est faite par adjudication et au plus offrant. Elle est régie par un cahier des charges dont les articles, gênants pour les fermiers, ne sont jamais exigibles.

Les cours d'eau non navigables sont exploités par les riverains qui usent et abusent très souvent de la richesse de la rivière mais ne font rien pour l'augmenter.

Les lacs et étangs sont presque tous des propriétés particulières exploitées plus ou moins en vue du rapport et quelques rares propriétaires seuls savent en tirer un revenu en rapport avec leur étendue.

L'Etat qui s'aperçoit depuis quelques années de l'importance du dégât s'est mis tardivement à tenter de la réponse, mais les mesures qu'il prend sont insuffisantes et le secours [illegible] qu'il ne protégera pas mieux les cours d'eau contre les destructeurs de poissons.

Il sera beau repeupler à grands frais, acclimater des espèces nouvelles, tant que la contamination des eaux sera tolérée il n'obtiendra aucun résultat.

(*A suivre*).

***

J'avais annoncé que la gendarmerie de Saint-Amand avait pris des braconniers et leur avait dressé procès-verbal. Ils ont été condamnés le 5 mai par le tribunal de Valenciennes, à 3 mois de prison et 50 francs d'amende. Seulement on leur a appliqué la loi Béranger.

Il y a en ce moment quelques procès de faits à des pêcheurs à la ligne qui, de bonne foi, croyaient avoir le droit de pêcher dans certains étangs. Nous verrons si on leur appliquera aussi la loi Béranger.

***

UNE DROLE D'HISTOIRE

La société de Marchiennes a pris pour titre celui de « La Vigilante ». Ses membres tiennent à justifier ce qualificatif qu'ils se sont choisi, aussi surveillent-ils la Scarpe au lieu et place de ceux qui en sont chargés et ne le font pas.

Cela ne plait pas à tout le monde et on a cherché à les intimider. Un agent trop zélé pour la défense des braconniers leur a dénié le droit de se promener la nuit !

Marchiennes serait-il en état de siège ?

Allez, braves « Vigilants », surveillez et prouvez qu'il est facile de prendre les braconniers quand on veut s'en donner la peine.

Mais je reviens à mon histoire.

Le fermier de la pêche, le sieur Boez, dit Mugit, qui braconne tant et plus n'a pas vu d'un bon œil les « Vigilants » se mettre à surveiller la Scarpe et deux d'entre eux ayant eu le tort de braconner il leur a fait faire un procès par son gendre qui est garde-champêtre.

Il était dans son droit et les deux coupables qui peut-être ne s'étaient mis de la Société de Marchiennes que pour se cacher leur jeu en ont été exclus, mais le dit garde se serait bien gardé de prendre son beau père et pourtant c'était facile.

Les « Vigilants » n'en ont pas eu pour longtemps. Dans la soirée du 5 mai ils ont vu le sieur Boez qui enlevait un panier de poissons qu'il sortait d'un filet tendu sous le pont de la Scarpe.

Le garde-rivière ayant été requis constata la présence du filet et au lieu de le laisser afin de prendre sur le fait celui qui l'avait tendu il le retira de l'eau. Il contenait 2 kilogs de goujons et une anguille.

C'était peu adroit ; il est vrai que le témoignage des « Vigilants » suffirait pour que le procès fut valablement dressé et il l'a été. Le sieur Boez n'a pu nier du reste que le filet lui appartenait, seulement il accusait les « Vigilants » de le lui avoir soustrait et de l'avoir tendu pour l'accuser de ce délit.

Un filet avait en effet été pris l'an dernier, mais par malheur le sieur Boez avait porté plainte et donné le signalement du filet volé, or, celui que le garde venait de retirer de la Scarpe ne pouvait être confondu avec l'autre disparu.

Allons M. Boez, vous avez perdu un filet l'an dernier, en voilà encore un que vous ne reverrez plus et pardessus le marché vous aurez un procès que vous n'avez pas volé.

Il s'en passe bien d'autres à Marchiennes, et il y a encore à faire pour les « Vigilants ». Quant aux agents récalcitrants je les préviens encore une fois qu'ils ont tort de se mettre en travers du syndicat au lieu de l'aider. Ils ne l'arrêteront pas dans sa marche en avant et il pourra leur en cuire.

C. Delalye.

Demain réunion du Comité, la dernière avant la générale. Il y aura des décisions importantes à prendre.

POUR vous DÉSALTÉRER AGRÉABLEMENT prenez, avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, un verre de l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

le plus tonique et le plus hygiénique des apéritifs au lieu de certains boissons (malheureusement absorbées en grande quantité) reconnues de tout temps comme très nuisibles à l'estomac et au cerveau.

DANS TOUS LES CAFÉS

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Programme des Spectacles et Concerts

Lannoy. — A l'occasion de la kermesse, représentation tous les soirs, à huit heures, au cirque Veuve de Dessus-le-Moutier, installé sur la place de Lannoy.

OBIT SOLENNEL

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation d'assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré en l'église Saint-Martin de Croix, le lundi 15 mai 1893, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur

Emile WILFART

Epoux de Dame Sophie VRECK

décédé à Croix, le 17 avril 1893, dans sa quarante septième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

MAUX D'ESTOMAC Aigreurs, Constipation, Migraine, Mauvaises Digestions. TOUJOURS GUÉRIS par la POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE [illegible]

PETITE CORRESPONDANCE

L. A. F. Adressez-vous au bureau de recrutement, place aux Bleuets. — J. D., à Lille. Venez voir un avoué et s'il ne vous donne pas satisfaction, voyez un avocat. — M. C. [illegible] regardent la mairie.

Le Facteur.

Etat civil de Roubaix

Du 14 mai

Naissances — Marie Roussel, rue Saint-Maurice — Marguerite Delahaye, boulevard Gambetta, 226 — Charles Leys, rue de la Basse-Masure, 4 — Louis Deroy, rue de Dessain, 8 — Mathilde Françoise, rue de Beaurewart, 116 — Marie Pattyn, rue de Watt, 47 — Charles Duprez, rue de Jemmapes, 60 — Georges Mornane, rue Bernard, 7

Décès — Romain Catrix, 1 an, rue de Barry — Mechiels, présenté sans vie — Silvie Viaene, 67 ans, rue Monge, 19.

Publications de mariages. — Entre : Alex. Cesmet, [illegible], rue du Fort et Pharaïl de Fache, soigneuse, rue du Fort — Julien Desmottier, tisserand, rue [illegible] et Céline Marissal, soigneuse, rue [illegible] — Jules Cripon, surveillant des travaux municipaux, rue de l'Epeule et Marguerite Wilfart, couturière, rue du Pile — Victor Degrave, ferblantier, rue des Parvenus et Mathilde Van Gulick, tisserande, rue de la Balance — Léon Verdure, tisseur, rue de Wattrelos et Marie Collin, soigneuse, rue Franklin — César Vandycke, peintre, Roubaix et Marie Thieffry, sans profession, rue de Cassel — Gustave Longuepé, voyageur de commerce, rue de l'Industrie et Marie Lernon, piqurière, rue de la Redoute — Louis Vyt, encolleur, rue Saint-Roch et Marie Lhomme, couturière, même rue — Eugène Nollin, employé au chemin de fer, rue de la Longue Chemise et Parine Bruno, journalière, rue de la Paix — Alfred Ernquelin, fileur à Lambersart et Marie Desbonnets, bobineuse, à Roubaix — Adolphe Barrois, filateur à Lille et Ursule Watine, sans profession à Roubaix — Corneille Schockert, peintre, rue du Fontenoy et Adeline Rivier, journalière, même rue — Jean-Baptiste Dereu, dégorgeur, rue de la Fosse-aux-Chênes et Marie Picard, soigneuse, même rue — Raoul Morvillier, sellier, rue du Fresnoy et Eugénie Dubimont, soigneuse, rue Sainte-Elisabeth — Henri Gloriaux, soigneur, boulevard Gambetta et Marie Delétée, ourdisseuse, boulevard de Cambrai — Achille Lecomte, rattacheur, rue de Cambrai et Pauline Vanslembrouck, soigneuse, même rue — César Rohart, peintre, rue du Collège et Louise Maison, sans profession, rue Pellart — [illegible] Grebin, boucher, rue Ma Campagne et Jeanne Delong, sans profession, place de la Liberté — Léon Roger, employé de commerce, rue du Grand Chemin et Alexie Marizier, repasseuse, rue des Fleurs — Firmin Debaisieux, enfonneur, rue de Croix et Elise Plouquet, couturière, même rue — Jean Chantraine, journalier, Roubaix et Stéphanie Delaux, sans profession, Lille.

Etat-civil de Neuville-en-Ferrain

Du 30 avril au 13 mai

Naissances. — Clémence Ceuninck, Vieille-Motte — Marie-Claire Deplanque, Bas Quartier — Marie Verskomet, Dormont — Julia Hennocq, Place — Marie Hennocq, Place — Arthur [illegible], Bas Quartier. — Julien Vandendriessche, Dormont.

Mariage. — Néant.

Décès. — Clémence Salembier, 21 mois, Bas Quartier — Maurice Salembier, 3 ans 9 mois, Bas-Quartier — Achille Deruyck, 8 ans 1/2, Vieille-Motte — Henri Delberghe, 67 ans, Place.

Etat-civil de Mouveaux

Du 6 au 13 mai

Naissances. — Léonie Tanghe, la Croix-Bouillette — Marie Steclebout, idem — Victor Meaux, idem — Gabrielle Checraux, la Chapelle — Palmyre Delaval, les Bonnets.

Mariages. — Entre : Louis Honoré, 25 ans, coiffeur et Pauline Desplechins, 19 ans, sans profession.

Décès. — Néant.

Change et Fonds publics

J. BULTÉ

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, le 14 mai 1893.

La nouvelle élévation du taux de l'escompte à Londres permet de croire que le marché va se montrer quelques jours du moins un peu réservé. Nos rentes toutefois n'ont pas souffert des embarras du marché anglais.

Le 3 0/0 se retrouve à 96,72.

Le 4 1/2 finit à 106,[illegible].

Les actions des sociétés de crédit ont été bien tenues cette semaine. La Banque de France passe à 3940.

Le Crédit Foncier s'est négocié à 763. Dans sa dernière séance le conseil a autorisé pour 4,633,735 francs de nouveaux prêts.

Le Comptoir National d'Escompte est à 480. Ses cours sont appelés à progresser par suite de l'accroissement de sa clientèle de déposants.

Le Crédit Lyonnais qui étudie en ce moment la concession des emprunts de la ville de Lille, reste ferme à [illegible].

La Société Générale se traite à 470.

A la veille de son coupon, l'action des Immeubles de France est demandée à 497,50 ; les obligations 3 0/0 sont recherchées à 386 et les 4 0/0 à 472.

L'action du Comptoir des Fonds Nationaux a des tendances à la hausse à 637,50.

Le cours de 500 coté sur les Tramways à vapeur du Jura sera certainement dépassé après l'admission des titres à la cote officielle.

On négocie à 630 l'action des Chalets de Commodité.

Le monde financier porte en ce moment son attention sur la Société la Calédonie dont l'existence est déjà ancienne et qui exploite de vastes terrains pour l'élevage du bétail et la fabrication des conserves de viandes. La Société vient de porter son capital à 12.500.000 francs, et, pour assurer un dividende de 5 0/0 à ses titres, elle a eu recours à une combinaison ingénieuse sur laquelle nous reviendrons à revenir.

La Société Niçoise de Transports Maritimes évalue, d'après données officielles, à 1,[illegible] le nombre des étrangers qui fréquentent le littoral de la Méditerranée. En admettant que 1 ou 2 0/0 seulement des voyageurs, séduits par la rapidité de la traversée, entreprennent le voyage de Nice en Corse elle trouvera de ce seul chef une source de bénéfices importants.

L'obligation de l'Equateur cote 375.

L'obligation des Chemins Economiques fait à 420.

Ch. Heyman et Cie
10, rue du Quatre-Septembre. — Paris

Le Comptoir de Change

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

LILLE | ROUBAIX
69 bis, rue Nationale | 6, rue de la Gare.

PAIE immédiatement à présentation sans classement ni bordereau.

1° Sans frais les coupons : Russes, Hongrois, Anglais, Suédois, Chemins de fer français, etc., etc.

2° Tous autres Coupons Français et Etrangers, à toute époque avant l'échéance, moyennant commission variant suivant le délai d'escompte.

3° Tous titres remboursables.

Achète et vend à forfait toutes valeurs négociables Titres contre espèces.

EXÉCUTE à des conditions particulières même titres contre espèces, tous ordres aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Berlin, Londres, Amsterdam.

Vente avec option de revente après tirage, à 2 francs d'écart de Valeurs à lots de tout repos telles que Lots Congo, Bons Panama, Bruxelles, Anvers, etc., etc.

Conditions particulières pour les Sociétés financières.

Réglisse Pectorale L. B.

Sa supériorité sur les autres bonbons et pastilles au goudron a été reconnue par tous ceux qui en ont fait usage.

AU GOUDRON

La boîte : 60 CENTIMES, chez les Pharmaciens

Exiger, sur la Bande qui entoure la Boîte, la Marque L. B. en rouge.

Adresser demandes par poste à la pharmacie Le Beuf, à Bayonne.

PLUS DE CHAUVES !

Ni de CHEVEUX GRIS

Arrêt [illegible] des [illegible] par la

POMMADE [illegible] LECHAUX

Pommade hygiénique, régénératrice

qui supprime les teintures, empêche de blanchir, augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures.

Milliers de Certificats et Attestations. — [illegible]

Le pot franco par la poste, 4 fr.; 6 pots franco, 22 fr.

[illegible] LECHAUX, Pharmacien, rue Ste-Catherine, 164, BORDEAUX.

Dépôt à Lille : Pharmacie du Docteur Ozil, rue Esquermoise, 69 ; Panyan ; Donte et Cie ; Coussin ; Pharmacie centrale Bobert et Cie ; Deroubaix, rue Puébla. — A Tourcoing : MM. Bruneau ; Vanneufville. — A Valenciennes : M. Babin Boulet. — A Fresnes, A. Barrier. — A Maubeuge, M. Huart, pharmacien, rue de Mons. — A Boulogne-sur-Mer : M. Dutertre, pharmacien — De Bil, Th. rue de la Cour, à Hondschoote (Nord). — Toutes pharmacies.

Imp. du journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*

Le gérant : E. DUGARDIN.

FIL-DE-FER

DEUXIÈME PARTIE

Ses gros yeux arrondis, à demi sortis de l'orbite allaient et venaient avec une expression d'admiration enfantine tout à fait comique, et il ouvrait toutes grandes ses larges narines épatées pour absorber l'odeur des roses [illegible].

Fil-de-Fer se réjouissait de son expressive pantomime ; quand il crut Zanzibar suffisamment revenu de son admiration :

— Alors, l'installation est de ton goût, Zanzi, j'en suis enchanté et j'en ferai part ; maintenant, dis-moi ce qui t'amène, et comment vont les autres ?

Alors dans ce charabia, dans cette invraisemblable mixture de toutes les langues de la création, qui composait sa langue personnelle, le nègre raconta à Fil-de-Fer que les Marquezy, dont le cirque continuait à faire de bonnes recettes, l'avaient envoyé pour lui demander quand il comptait revenir. Ils commençaient à être inquiets d'une absence aussi prolongée. De plus, sa bonne humeur et sa gaieté manquaient à tous. On ne s'amusait plus comme du temps où il était là, et aux heures de repos on escomptait avec impatience l'époque de son retour.

Zanzibar entremêla son récit de mille détails de la vie commune, des petites aventures courantes de la route, et Fil-de-Fer sentit, à écouter ainsi la grosse voix balbutiante du nègre toute sa vie des derniers mois lui remonter au cœur.

L'homme est un être qui s'attache si facilement, et qui prend si vite racine par les mille liens subtils de l'habitude. —

L'affection que ces braves gens lui montraient, le réel ennui qu'ils ressentaient de son absence — car il savait Zanzibar incapable d'inventer la moindre finasserie sur ce chapitre — tout cela le touchait, l'attendrissait.

Quand le nègre eut fini, il lui serra de nouveau vigoureusement la main.

— Eh bien, mon vieux Zanzibar, tu tombes à point.

— Vrai ?

— Oui, comme tu vois, je vais presque tout à fait bien. Il faudrait peut-être encore quelques jours de stations au soleil comme maintenant, mais je m'en passerai, ou plutôt je les prendrai là bas, parmi vous.

— Alors, tu viens.

— Oui. J'ai une terrible démangeaison d'aller manger la soupe de la maman Marquezy.

» La fait-elle toujours aussi bonne, vieux gourmand ?

— Oh ! délicieuse tout à fait, fit Zanzibar, les yeux levés au ciel, en caressant doucement le creux de son estomac.

Et puis, ajouta Fil-de-Fer à voix basse, en se parlant à lui-même, tout ce luxe ne me vaut rien. Je m'y énerve. Il me vient des *idées, des idées*... je ne me reconnais plus dans cette femme-là. Il n'y a pas à dire, je suis Fil-de-Fer avant tout.

— Et tu viens tout de suite, comme ça... avec moi.

— Non, tu vas trop vite. Je ne puis pas partir avant deux jours, car miss Edith est justement absente, elle est allée en Normandie et doit être de retour après-demain. Tu comprends que je ne peux pas m'en aller ainsi brusquement sans lui dire adieu, après ce qu'elle a fait pour moi.

— Oui... c'était une femme si épatante !

— Eh bien, voilà, tu viendras me chercher après demain à cette heure-ci. Je te promets que je serai prêt.

Ils causèrent pendant une heure environ, puis Zanzibar s'en alla, pressé d'aller porter la bonne nouvelle aux Marquezy, qu'elle allait combler de joie.

Deux jours après, ainsi que l'avait dit Fil-de-Fer, miss Edith rentra.

Elle monta aussitôt prendre des nouvelles de son blessé, qu'elle trouva en train de ranger soigneusement différents objets de menue lingerie lui appartenant.

A cette vue, elle s'arrêta, et le flot d'une émotion qu'elle ne put maîtriser vint colorer ses joues, pour les rendre bientôt plus pâles.

— Que faites-vous donc, monsieur Pierre ?

Il s'était retourné brusquement, ne l'ayant pas entendu arriver, et ce fut son tour de tressaillir.

Tous deux se regardaient, muets, embarrassés.

— Mon Dieu, miss Edith, fit-il après un silence, je dois vous dire que mon intention est de partir.

— Ah !

— Oui, je ne puis pas rester indéfiniment à votre charge, n'est-ce pas, et vous savez que je vais maintenant tout à fait bien.

— Et pour quand ce départ ?

— Mais... pour...

— Pour aujourd'hui, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Ah !

Elle prononça ce second ah ! de la même petite voix blanche et froide sous laquelle on sentait un frémissement.

Alors il s'arrêta, déconcerté, la poitrine d'une souffrance au cœur ; puis spontanément s'avançant vers elle :

— Je vous demande pardon, miss Edith, de vous annoncer cela si brusquement... Je vois que je vous ai contrariée, vous qui avez été si bonne pour moi, qui avez eu des soins que je n'oublierai jamais... Ah ! ne me regardez pas ainsi !... dites-moi plutôt quelque chose... je ne peux pas supporter ces yeux, ces yeux que je ne reconnais plus...

Il s'avança, saisit la main de la jeune fille qui pendait à son côté, et qu'elle laissa prendre, inerte.

— Oh ! miss Edith, je vous en supplie... si vous saviez, ce n'est pas ma faute... ces braves gens avec qui j'étais ont besoin de moi. J'aurais dû partir déjà l'autre jour... je n'ai pas voulu le faire pour vous attendre. Et dire que je vais m'en aller maintenant avec cette mauvaise pensée que je suis ingrat envers vous, et que vous m'en voulez. Moi qui rêvais de passer si gentiment ces dernières heures auprès de vous...

Et le pauvre garçon, à bout de forces, serra contre ses lèvres la petite main qu'il tenait.

Mais au même moment il sentit cette petite main jusque-là insensible, tressaillir coup sur coup, en même temps qu'elle le forçait à relever la tête.

— Allons, allons, grand enfant, dit une voix claire, quoique tremblante d'émotion... Vous allez vous mettre à pleurer maintenant. Voulez-vous bien essuyer vos yeux... Vous avez donc cru que c'était sérieux tout cela, pauvre ami ?

Et câlinement, miss Edith, dont le caractère était fait de ces revirements violents, passa son bras sous celui de Fil-de-Fer, et le força à s'asseoir dans un fauteuil voisin.

— Tenez, c'est vrai, je suis une méchante... je voyais bien que je vous faisais de la peine. Je souffrais moi-même. Et c'était plus fort que moi... Mais c'est fini, n'est-ce pas, c'est fini... et vous pardonnerez à l'enfant terrible.

Elle avança vers lui son lumineux sourire, et il fut [illegible] consolé.

— Comme vous l'avez très bien dit tout à l'heure, nous avons autre chose à faire que de nous disputer. Vous partirez aujourd'hui. Puisque c'est nécessaire, je m'incline. A quelle heure et comment ?

— Zanzibar, mon camarade, viendra me chercher vers quatre heures.

— Bon, nous avons donc encore quelques heures de répit devant nous. D'abord nous allons faire un bon déjeuner. Je sais ce que vous préférez, je vais le commander de suite, moi-même.

Et elle s'en alla dans un envolement de jupes.

— Drôle de petite femme ! murmura Fil-de-Fer en la suivant des yeux. C'est pourtant vrai que je ne vais plus la voir aller et venir ainsi toute la journée, comme un papillon... C'est fini tout cela.

Et de nouveau, sans qu'il put s'en empêcher, il sentit son cœur se gonfler, et des larmes lui trembler au bord des yeux, qu'il essuyait l'une après l'autre du revers de sa manche...

Le repas, comme l'avait annoncé miss Edith, fut succulent entre tous. [illegible] tous les efforts d'une gaîté [illegible] demeurèrent tous les deux pensifs et mornes.

Au café, qu'elle fit servir sous une tente légère au jardin, elle annonça à Fil-de-Fer qu'elle avait formé le projet de retrouver les saltimbanques de Lagny, entre les mains desquels elle avait vu cet enfant qui lui semblait être le petit Gaston cherché par le sergent.

— Vous êtes à peu près sûr à l'avance de vos tournées, dit-elle à Fil-de-Fer ; en conséquence, vous me direz quelles sont les villes où vous devez passer successivement. Je vous y écrirai poste restante pour vous mettre au courant de mes recherches.

— Vous allez faire cela ! dit Fil-de-Fer qui la regardait avec une expression d'admiration attendrie.

— Mais oui, mon ami. Quoi d'étonnant ? Qui me retient ? Je suis absolument libre. Et pourrai-je trouver un moyen plus efficace d'employer mes loisirs ? Ne me remerciez pas, c'est encore moi qui y gagne, et je suis faite pour une vie panachée d'aventures.

» Oui, parcourir le monde entier, traverser les forêts de l'Afrique, les jungles de l'Inde, les steppes des Cosaques, en compagnie d'un brave homme, fort et décidé, sa la protection duquel l'on toute confiance, un homme comme vous, par exemple, oh ! il me semble que ce serait superbe !

Elle avait lancé ces dernières phrases avec tant d'exaltation qu'un peu de rouge monta à ses joues.

Fil-de-Fer, embarrassé, demeurait silencieux, quand heureusement le bruit d'une voix bien connue se fit entendre et vint mettre fin à la gêne qui s'était emparée soudain des jeunes gens.

C'était en effet Zanzibar qui venait chercher son compagnon.

Miss Edith versa de sa main fine au nègre qui se confondait en remerciements baroques, un grand verre de Jamaïque, qu'il avala avec une sorte d'extase.

Les jeunes gens, sentant qu'ils n'étaient tout dit, ne demandaient qu'à abréger la période des adieux et moins d'un quart d'heure après, [illegible] de Zanzibar, Fil-de-Fer, se retournant sur une poussée d'émotion qui lui [illegible] la gorge, franchissait la porte de l'hôtel Baltimore.

Miss Edith, demeurée seule, resta pensive un moment à la même place.

Devant la chaise que Fil-de-Fer venait de quitter, et la petite table encore chargée des apprêts du café, elle avait une sensation de vide, d'un vide immense, et pour un peu elle se fut mise à pleurer.

Ces quatre semaines qu'avait duré la maladie du jeune homme avait passé comme une ombre, avec une rapidité, lui semblait-il inconcevable.

Dans cette angoisse de la séparation, qui surexcite l'imagination, elle revoyait mille petits détails, se rappelait des riens, et se retrouvait en sortant de ces souvenirs, plus amèrement seule.

— Allons, fit-elle au bout d'un moment, en redressant la tête d'un geste audacieux et franc qui lui était familier... les filles de mon pays ne s'asseient pas au coin de la fenêtre en attendant que le bonheur passe. Elles vont le chercher où il faut... En attendant, ajouta-t-elle après avoir dit ces derniers mots d'un ton de mystérieuse assurance, dès demain occupons-nous des gens de Lagny.

II

Nous retrouvons la troupe des Rouquin à Compiègne.

C'était un samedi, et dans la petite ville pittoresquement bâtie entre la rive gauche de l'Oise et la forêt, une grande animation n'avait cessé de régner tout le jour.

L'animation non-seulement attribuable au marché hebdomadaire, mais encore à la présence de deux théâtres forains établis depuis la veille sur la place St-Jacques.

L'un de ces deux établissements, installé sur la droite de la place, était ce qu'il est convenu de nommer un salon de prestidigitation.

Il avait assez bon aspect sous les toiles peintes qui le décoraient, tout en le cloisonnant ; aussi les badauds toujours avides de spectacles à bon marché, s'y étaient entassés toute la journée.

Quant à l'autre théâtre, il n'était rien moins que luxueux.

(*A suivre*) Henri GERMAIN.